



SÉANCE DU 04 FEVRIER 2020 à 20h30

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M NABONNE Eric, Mme ALLAIN Geneviève, M URCOURT Daniel, Mme REGNIER Catherine, ses Adjointes au Maire, M MARECHALLE James, Mme LEGUENNEC Valérie, M FORGET Bruno, M BRIAND Hervé, Mme WULLAERT Dominique, M THOMA Hervé, Mme MEYFROODT Charlotte, M ROSELLE Régis, Mme MACEDO Delphina, M BOULARAND Claude, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme PERNIN Sandrine, procuration à M URCOURT

Absents :

Mme MENDY Maria

Secrétaire : Catherine REGNIER

APROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU 26 NOVEMBRE 2020

Eu égard à la charge de travail de la fin d'année, le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2019 a été adressé tardivement aux membres du Conseil Municipal.

Le compte-rendu analytique du 26 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, DE LA PAUSE MERIDIENNE DES MERCREDIS ET DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (VACANCES) DE LA COMMUNE D'ERCEUIL.

La commune d'ERCEUIL a conclu un marché de délégations de service public pour l'exploitation de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, des mercredis et de l'accueil extrascolaire (vacances) par une convention d'affermage,

Par application des articles L 1411.1 et suivants aux délégations de service public, une convention d'affermage peut être modifiée dans des cas limitativement énumérés et notamment lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux, sous la forme de clauses de réexamen ou d'options claires, précises et sans équivoque,

Un nouveau budget prévisionnel pour l'année civile 2020 a été présenté à la collectivité afin de tenir compte :

- des effectifs réels et de leur influence sur les effectifs d'encadrement,
- des participations financières réelles des familles de l'année 2019,
- des conditions économiques en général.

Afin de répondre au mieux à la réglementation en vigueur concernant l'organisation de mini-séjour et dans le but d'améliorer la qualité du service, il a été décidé, en accord avec la municipalité, de modifier l'article III 3-4 Organisation des activités et animations ainsi que l'annexe 4 de la convention

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité ACCEPTER l'avenant n°1 au contrat de concession de service public de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne des mercredis et de l'accueil extrascolaire (vacances) de la commune d'ERCUIS et **AUTORISER** Mr le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de service public de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne des mercredis et de l'accueil extrascolaire (vacances) de la commune d'ERCUIS,

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS – AVANT VOTE DU BUDGET 2020 – ARTICLE L.1612-1 du CGCT

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, **APPROUVER** l'engagement des dits crédits d'investissement d'un montant de 69 000 € et d'**INSCRIRE** les budgets correspondants au budget 2020.

FRAIS DE PUBLICATION D'ANNONCES – AUTORISATION DE PAYER A L'ADTO

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, d'AUTORISER Monsieur le Maire à payer les frais d'annonce concernant la passation des marchés et ou autres procédures faites par l'intermédiaire de l'ADTO et d'**INSCRIRE** les budgets correspondants au budget 2020.

POINTS DIVERS

Réponse aux interrogations de Monsieur NABONNE :

- 1) Aucune demande de subvention n'a été faite pour l'année 2020.
- 2) La convention de Police Municipale sera établie avec la Ville de Chambly.
- 3) La borne est en cours de réparation. Il est prévu une intervention de la société pour le changement du compresseur. A ce jour, la borne escamotable a été réparée.
- 4) Le relevé topographique du groupe scolaire n'a pas été fourni par le géomètre.

Réponse à l'intervention de Daniel UR COURT :

- 5) L'installation de l'antenne radio téléphonique d'Orange ne nécessite pas d'une délibération, il s'agit d'une parcelle appartenant au CCAS qui a déjà délibéré concernant ce sujet. Elle sera installée sur la parcelle cadastrée X077 dans le bas de la rue Blaincourt.
- 6) Le groupe scolaire : un relevé topographique a été fait par le géomètre et une esquisse de projet sera transmis dans le premier trimestre 2020.

7) Un dépôt sauvage a été constaté sur la ligne de chemin de fer. Il s'agit d'un grillage de tennis. Monsieur THOMA se propose d'aider la commune à se débarrasser de ce dépôt sauvage, toutefois, il faudrait lui préciser où le déposer.

Fin de séance 22h30

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

